



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

|                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Identification de la préparation :                                                               | PROFYR                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées | Fumigateur insecticide hydro-réactif (FD) (pour plus de détail se reporter à la notice technique)                                                                                                                                                                                     |
| Conditionnement :                                                                                | Fumigateur constitué : <ul style="list-style-type: none"><li>- d'une coupelle plastique en polypropylène destinée à recevoir une certaine quantité d'eau.</li><li>- d'une canette métallique divisée en 2 parties contenant un mélange insecticide de 15 g et 70 g de chaux</li></ul> |
| Identification de la société/entreprise:                                                         | NOXIMA<br>Carrefour Jean Monnet BP 20101 60201 Compiègne Cedex - France<br>Tel (33) 03.44.86.44.20 Fax (33) 03.44.86.27.86<br>Email : noxima@noxima.fr                                                                                                                                |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence :                                                          | INRS / ORFILA : +33 (0) 1.45.42.59.59                                                                                                                                                                                                                                                 |

### 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange : Suivant le règlement CLP 1272/2008/CE



GHS02 : Flammable



GHS08 : health hazard



GHS 05 : Corrosive



GHS09 : Environnement

Self-react. E : H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur  
Resp. Sens. 1 : H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation  
Skin Irrit. 2 : H315 : Provoque une irritation cutanée.  
Eye Dam.1: H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
Stot SE 3 : H335 : Peut irriter les voies respiratoires  
Aquatic acute 1 : H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques  
Aquatic chronique 1 : H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Éléments d'étiquetage :

Le mélange est un produit à usage biocide (voir section 15)

Étiquetage du mélange suivant le règlement CLP 1272/2008/CE :

Mention d'avertissement : Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : Contient : de la C, C'- azodi(formamide)

#### Conseils de prudence :

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer

P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine

P261 : Eviter de respirer les poussières, fumées, brouillards, vapeurs  
 P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation  
 P273 : Eviter le rejet dans l'environnement  
 P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P285 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  
 P391 : Recueillir le produit répandu.  
 P304 + P341 : EN CAS D'INHALATION: s'il ya difficulté à respirer, transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.  
 P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
 P342 + P311 : En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser du gaz carbonique, de la poudre, du sable pour l'extinction. Ne pas utiliser d'eau.  
 P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé – Tenir au frais.  
 P501 : Éliminer le contenu/réceptacle comme un produit dangereux conformément à la réglementation locale, nationale ou internationale.

#### **Autres dangers :**

**Dangers physiques et chimiques :** Réaction exothermique importante lors de la réaction de l'eau avec la chaux.

#### **Effets néfastes sur la santé :**

Paresthésie des yeux et de la peau possible par la présence de pyrèthrinioïde de synthèse. Habituellement, la durée n'excède pas quelques heures (12 à 24 heures).

### **3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

#### **Nature chimique du mélange:**

Fumigateur insecticide hydro-réactif (FD) constitué :

- d'une coupelle plastique en polypropylène destinée à recevoir une certaine quantité d'eau.
- d'une canette métallique divisée également en 2 parties contenant :
- un mélange insecticide de granulés à base de pyrèthrinioïde de synthèse d'azodicarbonamide et d'une matière solide inerte.
- de chaux (oxyde de calcium) séparée par une membrane perméable à l'eau pouvant être contenu dans la coupelle plastique

#### **Substances dangereuses représentatives dans le mélange :**

Libellé des phrases R et H figurant dans le tableau ci-dessous : voir paragraphe 16

| Identification                                                                        | Nom substance                                    | Classification selon La directive 1272/2008/CE |                           |                                                                                    | Concentration                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| N°CAS = 39515-40-7<br>N° CE = 254-484-5<br>N°INDEX = /                                | Cyphénothrine                                    | 1272/2008/CE                                   | GHS05<br>GHS09<br>Warning | Acute Tox. 4 ;<br>H302<br>Aquatic Acute 1 ;<br>H400<br>Aquatic chronic<br>1 ; H410 | C = 7,2 %                               |
| N°CAS = 123-77-3<br>N° CE = 204-650-8<br>N°INDEX = 611-028-00-3<br>N°enreg. REACH : / | Azodicarbonamide<br>(C, C'-<br>azodi(formamide)) | 1272/2008/CE                                   | GHS02<br>GHS08<br>Dgr     | Self-react. E :<br>H242<br>Resp. Sens. 1 :<br>H334                                 | 90 < C <100 %                           |
| N°CAS = 1305-78-8 N°<br>CE 215-138-9<br>N°INDEX = /                                   | Oxyde de<br>calcium *                            | 1272/2008/CE                                   | GHS05<br>GHS07<br>Dgr     | Skin Irrit. 2: H315<br>Eye Dam.1:H318.<br>STOT SE 3 :H335                          | C = 100%<br>Une partie de la<br>canette |

*\*Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle*

**Autres informations** : \*\* facteur M = 1000 pour la cyphénothrine

#### 4 – PREMIERS SECOURS

**Inhalation (poussières, fumées, vapeurs en milieu confiné) :**

Retirer le sujet de la zone polluée, faire respirer de l'air frais, examiner : si des troubles respiratoires apparaissent, appeler les secours médicalisés.

**Contact avec la peau :**

Laver avec du savon et rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable en retirant les vêtements souillés, jusqu'à la disparition des "picotements" sur la peau. Consulter un médecin si une irritation persiste.

**Contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

**Ingestion :**

Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, lui faire rincer la bouche, puis boire de l'eau. Appeler d'urgence les secours médicalisés, SAMU (15) ou POMPIERS (18) secours Européens (112). Leur montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité. Appliquer les règles de secourisme.

**Instruction pour le médecin :**

Traitement symptomatique à effectuer lors d'une contamination locale :

Peau : Appliquer de la crème à la vitamine E ou du lait de toilette.

Yeux : Instiller des gouttes anesthésiantes dans les yeux (1 % améthocaïne hydrochloride) : guérison spontanée.

Le fumigène est classé sensibilisant respiratoire par la présence d'azodicarbonamide.

#### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction appropriés :**

Gaz carbonique, poudre, sable

**Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour raisons de sécurité :**

Eau en jet direct, eau pulvérisée

**Dangers particuliers :**

Dégagement de gaz toxiques (COx, NOx). Empêcher l'écoulement du produit dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel. Voir rubrique (6).

**Conseil aux pompiers :**

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Appareil respiratoire autonome, équipements de protection de la peau, des yeux et des muqueuses.

#### 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :**

Pour les instructions de précaution et les équipements de sécurité, Voir la section 8. Eloigner le personnel non indispensable. Port de gants obligatoire. Des lunettes, bottes, un vêtement adapté peuvent être requis dans certains cas. Ventiler le local ou opérer en extérieur. Eloigner toute source d'étincelles, flamme, corps en ignition.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Empêcher tout écoulement en égout, eaux pluviales ou milieu naturel. Endiguer le déversement avec de la terre, sable ou toute autre matière absorbante non combustible comme un absorbant minéral. Garder le produit à l'écart des égouts, eaux de surface, sols, bassins, écoulements d'eau pluviale.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Circonscrire la zone contaminée et consulter le fabricant en cas de rejets importants. Ne pas utiliser d'eau ou éviter la présence d'humidité de chaleur. Balayer le produit, en séparant si possible le mélange insecticide de l'azodicarbonamide. puis stocker chaque déchet séparément dans des fûts en polyéthylène identifiés avec des couvercles hermétiques avant de les faire traiter par une société agréée.

**Références aux autres sections :**

Voir section 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit

Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle

Voir section 13 pour les informations sur l'élimination.

#### 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une utilisation sans danger :

Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques. Précautions individuelles, voir paragraphe (8). Respecter les instructions d'utilisation du produit. Assurer une ventilation suffisante des lieux de travail.

Si de la fumée, de la poussière se forme, éviter de respirer la fumée/poussière. Eloigner toutes sources d'étincelles, flammes. Aérer au maximum après utilisation. En cas de ventilation insuffisante, port d'un masque polyvalent de type ABEK2P3. N'utiliser le fumigateur qu'en l'absence des personnes, des animaux domestiques et des poissons ou reptiles. Prévoir à proximité des moyens de rinçage des yeux et de la peau

Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque utilisation.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Stockage :

Stocker dans un local fermé aéré, l'abri de la lumière, de l'eau en emballage d'origine uniquement, à des températures supérieures à 0°C et inférieures à 40°C. Utiliser un bac de rétention ou une palette à rétention. Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

Utilisations particulières : /

## 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :

**Ingrédients ayant des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :**

Oxyde de Calcium (N CAS : 1305-78-8) : Valeur limite d'exposition : VME: 2 mg/m<sup>3</sup>

**Contrôles de l'exposition :**

**Mesures d'ordre technique :**

Une bonne aération est suffisante après emploi.

Peut être irritant pour la gorge et sensibilisant respiratoire si inhalé en cours d'activité.

Ne pas inhaler les poussières/ fumées/ brouillard

Ne pas respirer les vapeurs.

Se laver les mains à chaque pause et après manipulation, ne pas rester dans la pièce pendant l'application

**Protections collectives :**

Douche et lave œil au poste de travail. Prévoir une ventilation suffisante.

**Equipements de protection individuelle (EPI) :**

- Protection respiratoire : Masque ABEK2P3 en cas de ventilation insuffisante pendant une exposition de courte durée. En cas d'exposition prolongée ou intensive utiliser un appareil respiratoire avec circulation d'air.

- Protection des mains : Pas forcément nécessaire en cas d'une utilisation normale du produit. Toutefois si en contact avec le produit port de gants adaptés de type Nitrile, néoprène.

- Protection des yeux : Lunettes avec protections latérales.

- Protection de la peau : Vêtement adapté.

**Mesures d'hygiène et de protection générales**

Eviter tout contact non nécessaire avec le produit. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail et le garder rangé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et laver précautionneusement avant réutilisation

**Contrôle de l'exposition de l'environnement :**

Empêcher toute fuite du produit en égout ou milieu naturel. Nettoyer soigneusement toutes traces de produit ou déchets qui seront traités selon les indications du paragraphe (13).

## 9 – PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

**Informations générales :** les propriétés physico-chimiques sont données principalement pour le contenu de la canette métallique à base du mélange insecticide et principalement pour celles de la matière active : la cyphénothrine et de l'azodicarbonamide..

Granulés de couleur jaune

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

pH : 12,5 - 12,8 à 1,65 g/l à 25 °C pour la chaux

Point/intervalle d'ébullition : /

Point de fusion : Pas de donnée

Point d'éclair : > 110 °C (matière active)

Température d'auto-inflammation : Pas de donnée.

Température de décomposition : Pas de donnée

Propriétés explosives : Produit classé auto-réactif de type E

Propriétés comburantes : Non applicable.

Pression de vapeur : /

Densité à 20°C : 1,085 à 25 °C (matière active)

Solubilité dans les solvants organiques : La matière active est soluble dans les solvants organiques.

Hydro solubilité : Insoluble  
Coefficient de partage n-octanol/eau : Pas de donnée  
Viscosité à 20°C : Pas de donnée  
Densité de vapeur/air : /  
Taux d'évaporation : Pas de donnée.

**Autres informations :** réaction exothermique de la chaux avec l'eau

## 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité chimique :

Mélange auto-réactif de type E par la présence à une concentration de plus de 90 % d'azodicarbonamide

### Stabilité :

Stable en conditions normales de stockage .Voir point 7 : Manipulation et stockage

### Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications

### Conditions à éviter :

Températures inférieures à 0°C et supérieures à 40°C. Source de flammes, étincelles, corps en ignition, humidité, lumière.

### Matières à éviter:

Oxydants forts, Acides forts, bases fortes, Sels de métaux lourds, certains plastiques, ....

### Produits de décomposition dangereux :

Par décomposition thermique : libération de gaz toxiques Cox, Nox, ....

Réaction exothermique de l'eau avec la chaux libérant dans la foulée une fumée du mélange insecticide.

## 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations générales :

#### Toxicité aiguë :

**Inhalation :** Irritation des muqueuses et des voies respiratoires si le produit est utilisé en créant de la poussière et en milieu confiné.

**Contact avec la peau :** Irritant pour la peau (paresthésie possible)

**Contact avec les yeux :** Irritant chez le lapin (paresthésie possible) pour le mélange insecticide  
risque de lésions oculaires graves pour la chaux

#### Ingestion :

|                       |                    |                        |
|-----------------------|--------------------|------------------------|
| DL50/rat orale (mâle) | ATE mix            | > 2700 mg/kg (calculé) |
| DL50/rat cutanée      | ATE mix            | > 2000 mg/kg (calculé) |
| CL50 (inh rat 4H)     | Cyphénothrine pure | > 1.85 mg/l            |

Des nausées, vomissements, brûlures de l'œsophage estomac ( principalement pour la chaux) peuvent être observés

#### Sensibilisation :

Sensibilisant respiratoire par la présence d'azodicarbonamide. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Paresthésie des yeux et de la peau possible également par la présence de pyrèthrinoïde de synthèse.

#### Effets à long terme :

Pas d'effet connu.

#### Effets CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction) /

## 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation complète n'est disponible.

#### Ecotoxicité :

|                     | Cyphénothrine  | Oxyde de Calcium | Azodicarbonamide |
|---------------------|----------------|------------------|------------------|
| CL50/poisson / 96 h | 0.00034 mg/L   | 1.070 mg/L       | > 100 mg/L       |
| CE50/daphnie / 48 h | 0.00043 mg/L   | /                | 11 mg/L          |
| CI50/ algue/72h     | 0.014 mg a.i/L | /                | > 36 mg/L        |

#### Mobilité:

Le mélange insecticide est insoluble dans l'eau, donc très peu mobile.

#### Persistence et dégradabilité :

La matière active insecticide est faiblement dégradable

#### Potentiel de bioaccumulation :

Le produit est potentiellement bioaccumulable.

#### Autres effets nocifs :

Par la présence de cyphénothrine, le produit est très toxique pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Très toxique pour les abeilles. Nocif pour les animaux à sang froid (lézards, serpents, ...). La présence de chaux peut modifier le pH de l'eau en l'alcalinisant fortement.

### 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

#### Déchets, produits non utilisés :

Le rejet dans l'environnement ou les collectes des ménages est interdit. Les déchets sont considérés comme des DDS (Déchets Diffus spécifiques). Se conformer aux réglementations nationales et locales.

Stocker les déchets identifiés, produits non utilisés, les faire récupérer et traiter par un organisme agréé.

#### Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Garder les étiquetages d'identification et faire récupérer et traiter par un organisme agréé.

Ne pas réutiliser l'emballage vide.

#### Dispositions nationales et locales :

Voir Code de l'environnement.

### 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air :

| Règlement Transport                              | ADR/RID/ADNR                                     | IMDG/OMI        | IATA/ICAO                                     |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------|
| N° ONU                                           | 3228                                             | 3228            | 3228                                          |
| CLASSE                                           | 4.1                                              | 4.1             | 4.1                                           |
| Groupe d'emballage                               | /                                                | /               | /                                             |
| Libellé de transport                             | Solide auto-réactif de type E (azodicarbonamide) |                 | Self-reactive solid type E (azodicarbonamide) |
| Étiquettes                                       | 4.1                                              | 4.1             | 4.1 – Flammable solid                         |
| Code danger                                      | 90                                               | --              | ----                                          |
| Code de classification et catégorie de transport | SR1, 2                                           | ----            | ----                                          |
| Quantités limitées et dispositions spéciales     | 500g, 30 kg brut<br>194, 274,                    | 500g /30kg brut | -                                             |
| Code tunnel                                      | (d)                                              | ----            | ----                                          |
| Polluant marin                                   | ----                                             | Oui             | ----                                          |
| FS                                               | ----                                             | F-J, S-G        | ----                                          |

### 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement CE 1907/2006 modifié en son annexe II par le règlement 453/2010/CE (annexe II)

#### Étiquetage Biocide (Rèlements 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

| Nom           | CE        | CAS        | %         | TP |
|---------------|-----------|------------|-----------|----|
| Cyphénothrine | 254-484-5 | 39515-40-7 | 7.2 % m/m | 18 |

Tableau des maladies professionnelles, Code de la Sécurité Sociale : n°66

Classement rubrique ICPE (France) = 1172

Nouvelle rubrique ICPE à compter du 01/06/2015 : 4411. Substance et mélanges auto-réactifs de type C, D, E, F

Évaluation de la sécurité chimique : /

## 16 – AUTRES DONNÉES

**Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.**

**Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.**

**Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.**

**Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.**

**Libellés des phrases de R, H, EUH citées en rubrique 3 pour les matières premières à l'état pur:**

**CE 1272/2008 :**

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes toxiques ; entraîne des effets néfastes à long terme

### Historique

Date de première édition : 31/01/2012

Date de révision précédente: 31/01/2012

Date de révision : 05/06/2014

Date de révision : 05/06/2015

Version : 03

Objet de la révision : Passage de la FDS au format CLP (1<sup>er</sup> juin 2015)

Réalisé par : Noxima